

CP n° 8 du 10 novembre 2015

Mérite et rémunération des fonctionnaires : rien de nouveau !

Le Ministre de l'Économie et la Ministre en charge de la Fonction publique ont l'un et l'autre évoqué ce matin le lien entre « mérite » et rémunération des agents de la Fonction publique.

La CFDT tient à rappeler que la prise en compte de la valeur professionnelle dans l'évolution de la rémunération est, depuis l'origine, inscrite dans le statut de chacune des Fonctions Publiques et qu'elle impacte tant le traitement indiciaire que le traitement indemnitaire.

La CFDT n'est pas opposée à la reconnaissance de la valeur professionnelle mais elle veut que l'accent soit mis sur l'amélioration de la transparence et du dialogue social, en s'appuyant sur une évaluation de qualité et sur la négociation pour apporter aux agents des garanties d'équité.

Les agents de la Fonction publique agissent dans le respect de l'intérêt général et ce qu'il importe de reconnaître, c'est d'abord la capacité du collectif de travail à rendre le service public.

La CFDT s'inquiète de ce qu'une individualisation irraisonnée des rémunérations dégraderait la performance collective des services.

Dans le protocole « Parcours professionnel, carrières et rémunérations », l'engagement à travailler sur l'évaluation professionnelle est clairement indiqué tout comme celui de clarifier le paysage indemnitaire.

La CFDT, signataire du projet d'accord, veillera à ce que la réflexion sur l'évaluation professionnelle ne se limite pas à ses seules conséquences sur la rémunération mais qu'elle s'élargisse à tous les aspects de la vie au travail des agents et de leur parcours professionnel, notamment la formation.

UFFA-CFDT UNION DES FÉDÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES ET ASSIMILÉS
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19

contact presse

Brigitte JUMEL
06 89 41 08 05

uffa@uffa.cfdt.fr

Myliène JACQUOT

Tel : 06 08 76 67 27

uffa@uffa.cfdt.fr

Suivez l'actualité de CFDT Fonctions publiques sur Twitter : [@UffaCF](https://twitter.com/UffaCF)